



OFFICE CENTRAL DE LA COOPÉRATION À L'ÉCOLE

EDITORIAL : *Par Martine LELOIRE, Présidente*

Kermesses, fêtes scolaires et autres arbres de Noël...

↳ vous trouverez dans la rubrique « Infos pratiques » en page 3 les coordonnées des différents organismes à contacter et toutes les démarches à effectuer si vous diffusez de la musique lors de ces manifestations.

Dans ce numéro :

Congrès et Assemblée Générale Nationale de l'OCCE	2
Les animations de l'association départementale	2
L'organisation de spectacles musicaux et de théâtraux	3
Analyse des comptes-rendus d'activités 2003/2004	4
Le nouveau centre de prêt IMAGIMOT	4

INFO6CE:

bulletin d'information de l'Office Central de la Coopération à l'École
Association Départementale des Alpes-Maritimes
23, rue Jean Canavèse - 06100 NICE.

Directrice de publication:

Martine LELOIRE

Rédacteur en chef et maquette:

Philippe SAINT-GERMAIN

Destiné aux coopératives scolaires affiliées à l'OCCE 06.

L'actualité, en ce mitan de l'hiver, nous donne à penser, nous tous qui sommes engagés dans la formation de nos futurs citoyens.

Réjoignons-nous de voir cet immense élan de générosité qu'a suscité le drame du sud est asiatique. Les associations du monde scolaire regroupées dans Solidarité Laïque, pour leur part ont collecté 675 000 euros.

Nous saluons l'engagement des enseignants pour ces actions de solidarité dans lesquelles ils ont engagé leur classe, actions qui sans aucun doute ont permis à nombre d'élèves de se sentir citoyen du monde.

Mais peut-être faut-il s'interroger sur le pourquoi d'une réaction plus timide concernant la détresse sanitaire de l'Afrique noire ou du manque de lieux d'accueil des sans abris à l'intérieur de nos frontières.

Des hommes et des femmes meurent encore de froid en 2005 en France dans une quasi indifférence. Cette solidarité de proximité est plus difficile à appréhender parce que sans doute plus dérangeante.

L'esprit de fraternité qui s'est manifesté en ce mois de janvier est le socle de notre pédagogie.

Mais il se construit aussi et je dirais, en premier lieu, dans la proximité, dans le quotidien de nos classes en apprenant à tous nos élèves à « vivre ensemble » en acceptant l'autre dans sa différence : différence culturelle, différence intellectuelle, pour acquérir les connaissances « avec les autres et non contre les autres ».

Ceci procède du développement de cet esprit d'entraide, pour permettre à chaque élève d'atteindre le maximum de ses capacités.

Prenons le risque d'évoluer à contre-courant d'une société élitiste qui laisse tant de monde sur le bord du chemin.

On n'arrête pas le progrès...

Vous avez sans doute remarqué que depuis quelques temps, l'OCCE vous envoie de plus en plus de documents par Internet. Vous avez reçu ainsi « la campagne calendriers », pour certains le(s) rappel(s) concernant les comptes-rendus financiers ou les retards d'affiliation, d'Imagimot et vous avez entre les mains (à l'écran ?) le premier INFO6CE non imprimé.

Nous avons bien conscience que ce mode de correspondance provoque des frais supplémentaires pour les coopératives scolaires, notamment si vous imprimez ces documents.

Mais il nous semble cependant intéressant et tout à fait normal par rapport à d'autres expéditeurs de favoriser les messages électroniques d'autant que nombre de cartouches d'imprimantes sont achetées avec l'argent des coopératives scolaires...

Par ailleurs nous avons constaté au travers les réponses que nous recevons que beaucoup d'entre vous apprécient ce type de correspondance rapide et nous espérons que vous comprenez le souci d'efficacité et d'économie qui nous motive.

Dans un avenir que nous espérons proche, nous souhaitons passer à une étape supérieure en vous proposant : la saisie de vos comptes rendus financiers et d'activités en ligne, la réservation des livres Imagimot par Internet et d'autres services pour vous faciliter le travail.

De votre côté, n'hésitez pas à nous contacter pour nous poser toutes les questions que vous jugerez utiles en écrivant à notre adresse e-mail ad06@occe.coop nous nous ferons un devoir de vous répondre dans les plus brefs délais !



Coopérer pour apprendre

FEDERATION NATIONALE OCCE : Congrès et A.G. de Rennes

Du 23 au 25 mai 2005 à Rennes se déroulera le Congrès national de l'OCCE sur le thème : « COOPÉRER POUR APPRENDRE »

Ce congrès s'inscrit dans le thème de la nouvelle motion d'orientation votée à Belfort en juin 2004 qui porte comme titre « coopérer pour réussir »

Comme pour chaque congrès de l'OCCE le thème sera abordé sous différents angles: conférences, ateliers et comptes-rendus d'expériences menées sur le terrain par des enseignants de Bretagne. Car, à l'instar des autres associations départementales qui ont déjà organisé un congrès, l'OCCE d'Ille et Vilaine travaille en coopération avec les autres départements bretons pour mener à bien ce projet.

Un congrès initie une réflexion pédagogique qui durera trois ans. La thématique « coopérer pour apprendre » conduira à la fonction d'exploration qui doit permettre de faire le point sur la question de la relation, du lien entre la coopération et les apprentissages, en même temps qu'il doit permettre d'une certaine manière d'en délimiter plus finement les contours.

Dans cette perspective, il s'agira d'identifier les éléments de la démarche qui permettent effectivement aux élèves d'apprendre au sein de groupes hétérogènes. Ce sera aussi l'occasion de réfléchir sur les conditions pédagogiques qui favorisent non pas seulement un travail coopératif mais aussi un apprentissage coopératif.

Pour mener cette réflexion, toujours pour illustrer le thème « coopérer pour apprendre » la réalité des pratiques quotidiennes viendra alimenter trois champs d'exploration pris sous l'angle de la relation :

- * élèves / élèves
- * adultes / adultes
- * élèves / adultes

Ces trois entrées feront l'objet de trois demi-journées de travaux en ateliers et en grand groupe sous la conduite d'un maître d'œuvre qui animera une ultime table ronde.

Un congrès, une A.G.

Le congrès sera suivi par l'assemblée générale nationale qui se déroulera donc du 25 au 27 mai 2005 à Rennes.

Agenda de l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE jusqu'en juin.



27 février : Suite aux conditions climatiques désastreuses du 27/02/05, l'OCCE a dû annuler le défilé de clôture du carnaval de Nice qui devait réunir un millier d'enfants et leurs enseignants pour célébrer la crémation du Roi du « Fol climat », un thème décidé bien d'actualité...



Le 23 mars, sur l'île Sainte-Marguerite, une journée d'information « A l'école de la forêt » aura lieu à l'initiative des partenaires de l'opération: l'Éducation nationale, l'Office national des forêts et l'OCCE. Cette journée est financée par le Conseil Régional P.A.C.A.



1er avril : date statutaire importante pour l'OCCE 06 qui organise ce jour là, dans ses locaux, à 18h, son Assemblée Générale départementale. Chaque adhérent est, bien entendu, invité.

Les 5 & 6 avril, comme c'est le cas depuis plusieurs années, l'OCCE 06 invite l'association « Lire c'est partir » pour une vente de livres à 0.75 euro. Les lieux et horaires précis de ces ventes vous seront communiqués ultérieurement par e-mail.

Deux dates importantes également à retenir: les 17 & 19 mai, consacrées au « Mai des écoles » qui permettront à 100 classes maternelles et élémentaires niçoises de vivre au rythme de la traditionnelle fête des « mais ». Au programme: présentation des motifs, des danses et des chants préparés par les élèves qui pourront également participer aux jeux traditionnels et déguster la socca dans le parc des arènes de Cimiez.

Le mois de mai ne serait pas complet sans les journées de représentations des classes inscrites au projet de théâtre « Mots & Masques » qui se dérouleront :

- * Le 24 mai : au théâtre Francis Gag de Nice
- * Le 26 mai salle polyvalente de Valbonne
- * Le 31 mai salle Juliette Gréco de Carros

Le 23 juin, l'OCCE participera à l'animation d'une journée de sensibilisation à la prévention des feux de forêt à l'initiative de la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur (C.A.N.C.A.) à destination d'une quinzaine de classes de cycle 3 venant d'écoles situées dans la circonscription de Nice III.

INFOS PRATIQUES : l'organisation de spectacles musicaux et représentations théâtrales

Pour compléter le précédent article d'*Infos pratiques* nous publions ici ce qu'il faut savoir si vous souhaitez organiser une manifestation au cours de laquelle des œuvres musicales ou théâtrales seront diffusées ou représentées.

Toute manifestation faisant appel à la musique ou qui prévoit la représentation d'une pièce de théâtre doit donner lieu au paiement des droits d'auteur. Ces droits sont protégés par les organismes suivants :

- la S.A.C.E.M. : droits de représentation publique musicale (intervention d'un orchestre, d'un musicien etc.)

- la S.D.R.M. : droits de reproduction mécanique de musique (utilisation de disques ou de bandes musicales);

- la S.A.C.D. : droits liés aux œuvres des auteurs et compositeurs dramatiques.

Un certain nombre de déclarations sont à effectuer, avant et après la manifestation prévue, auprès des directions ou délégations régionales communes aux trois organismes.

Le montant des redevances à payer est fonction des caractéristiques de la manifestation, il peut être forfaitaire ou proportionnel aux dépenses ou recettes.

Tous les adhérents de l'OCCE bénéficient d'une remise de 12.5 % pour les redevances SACEM/SDRM conformément au protocole signé le 03/09/1992 entre ces organismes et la Fédération nationale de l'OCCE.

Le non respect de la législation dans le domaine des droits d'auteur peut entraîner pour la coopérative scolaire des amendes et pénalités et éventuellement des poursuites judiciaires.

Exonération:

Une exonération est prévue dans le cas où l'interprétation ou la diffusion de musique, la représentation théâtrale sont à la fois gratuites, privées et limitées au cercle de famille ou ne concernent que des œuvres du domaine public (œuvres dont les créateurs sont décédés depuis plus de 50 ans ou 70 ans pour les œuvres musicales).

Les kermesses publiques, fêtes scolaires, arbres de Noël etc. ne peuvent être considérées comme rentrant dans le cadre des représentations effectuées dans un cercle de famille.



Protocole OCCE-SACEM/SDRM

Le protocole d'accord conclu entre l'OCCE et la SACEM/SDRM précise: « ... les séances organisées par les adhérents de l'OCCE [sont] toujours données en dehors du cercle de famille... ». Il stipule aussi dans son article 3 : « sont toutefois exclues de la présente autorisation les projections de programmes audiovisuels donnant lieu à une recette de nature publicitaire »

Ce protocole s'applique exclusivement aux adhérents de l'OCCE dans le cadre des manifestations faisant appel à la musique, qu'ils organisent pour leur propre compte, à leur seul profit et sous leur seule responsabilité financière.



Démarches à effectuer

- Solliciter auprès de la mairie l'autorisation d'organiser la manifestation (cf. article dans INFO6CE n°6).

- Se conformer à la législation concernant la prestation éventuelle d'artistes, de comédiens

ou de musiciens. (nous traiterons de ce sujet dans un prochain INFO6CE) : n'hésitez pas, dans l'attente, à vous renseigner auprès de l'OCCE.

Pour les spectacles musicaux : signaler à la délégation SACEM/SDRM (voir adresses ci-contre) au moins 15 jours avant votre intention d'utiliser de la musique (se recommander du protocole OCCE/SACEM - cf. plus haut).

Pour les représentations théâtrales : demander l'autorisation auprès de la SACD d'interpréter la pièce de théâtre.

Après la manifestation

Remettre à la délégation régionale SACEM un état des recettes et des dépenses;

Pour les manifestations avec musique, transmettre le programme exact des œuvres exécutées ou l'attestation de séance remise par le chef d'orchestre;

Régler les droits d'auteurs indiqués sur la note de débit envoyée par la SACEM (en respectant les délais sous peine de majoration de 10%).



Comment calculer les redevances?

Elles sont fonction :

- Du mode de diffusion ou d'interprétation des œuvres (musique interprétée par un orchestre, diffusée via un disque, troupe de théâtre amateur ou non etc.); il convient de noter en particulier que lorsque la musique est diffusée par disques ou par bandes musicales, une majoration de 25% est appliquée;

- De la capacité d'accueil de la salle utilisée;

- des caractéristiques financières de la manifestation (entrées payantes ou non, dépenses engagées, etc.)

Coordonnées
de la SACEM/SDRM
Société des Auteurs
Compositeurs et Editeurs de
Musique
Société pour l'administration
du Droit de Reproduction
Mécanique
(adresses communes)

Siège social :

225, av. Charles de Gaulle
92528 NEUILLY SUR SEINE
CEDEX
☎ : 01.47.15.47.15
☎ : 01.47.15.47.16
Site : www.sacem.fr

Direction Sud-Méditerranée :

7, rue Vendôme
BP 197
13606 AIX EN PROVENCE
CEDEX 1
☎ : 04.42.91.54.80
☎ : 04.42.91.54.81
✉ : directeur.aixdr@sacem.fr

Délégation de Nice:

31, rue de Paris
BP 1707
06012 NICE CEDEX 1
☎ : 04.93.62.79.60
☎ : 04.93.62.79.61
✉ : delegue.nice@sacem.fr



Coordonnées de la SACD
(Société des Auteurs et
Compositeurs Dramatiques)

Siège social :

11 bis, rue Ballu
75009 PARIS
☎ : 01.40.23.44.44
☎ : 01.45.26.74.28
Site : www.sacd.fr

Analyse des comptes-rendus d'activités 2003/2004

Nous avons pris connaissance de vos comptes-rendus d'activités. Malgré le caractère obligatoire de ce document, il ne nous en est parvenu que 231 sur les 617 possibles... soit 37%. C'est un peu mieux que l'année dernière mais encore trop peu. A l'instar d'un sondage, il est toutefois possible à partir de vos réponses de tracer les tendances qui se dégagent. Ainsi, les activités « phares » organisées par les coopératives sont : sorties scolaires (87%), fêtes (86%), environnement (63%), solidarité (55%), débats (57%), séjours éducatifs (54%) tandis que les activités proposées par l'OCCE recueillent entre 10% (vidéo scolaire) et 34 % (Imagimot).

Côté vie « associative et statutaire », on note que si 31% d'entre vous communiquent les CRF et CRA à leur conseil d'école, et 16% ont mis en place un conseil de coopérative, vous n'êtes que 2.5% à faire gérer l'argent par les élèves.

Aussi, 15% d'entre vous ont fait appel à l'OCCE en 2003/2004 pour résoudre un problème qui a été résolu dans 88% des cas !

Enfin, quand on vous questionne sur les priorités qui, selon vous devraient être celles de l'OCCE, vos demandes sont principalement d'ordre gestionnaire, une majorité d'entre vous réclamant une simplification dans ce domaine.

Pour conclure, nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont retourné leur compte-rendu d'activités et nous prenons bonne note de vos demandes qui nous aident à mieux appréhender nos choix futurs...

Connaissez-vous le nouveau centre de prêt IMAGIMOT ?



Le nouveau centre de prêt est installé au siège de l'OCCE (voir ci-dessous). La pièce est de taille plus petite qu'auparavant, mais elle est cependant mieux aménagée. Les livres sont présentés dans un mobilier clair, de teinte homogène et des présentoirs, en bout d'étagère permettent une mise en valeur de certains ouvrages.



Le centre de prêt est ouvert le lundi, mardi, jeudi et le vendredi de 9h à 12h & de 14h à 17h30 le mercredi de 9h à 17h30 sans interruption.

Office Central de la Coopération à l'Ecole

OCCE 06
IMMEUBLE « LE MERCURE »
23, RUE JEAN CANAVÈSE
06100 NICE

Un parking est à votre disposition



TÉLÉPHONE : 04.93.80.99.52
TÉLÉCOPIE : 04.93.62.63.11
MESSAGERIE : ad06@occe.coop

PLAN D'ACCÈS POUR SE RENDRE À L'O.C.C.E.

A 8
Sortie NICE NORD

